



MUSÉE DE CLUNY
le monde médiéval

Musée de Cluny, Musée national du Moyen âge

Centre de documentation

GUIDE DU LECTEUR

6 place Paul Painlevé
75005 Paris
T : 01 53 73 78 39
F : 01 46 34 51 75

musee-moyenage.fr
[@museecluny](https://twitter.com/museecluny)



CONDITIONS D'ACCÈS

Le centre de documentation est accessible à toute personne majeure justifiant d'un sujet de recherche ou d'intérêt personnel en rapport avec le Moyen Âge.

HORAIRES

Le centre est ouvert les lundis, mercredis et vendredis, sauf les jours fériés, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le public est admis sur rendez-vous. La capacité d'accueil est de 6 places.

ACCÈS



Musée de Cluny, Musée national du Moyen Âge
6, place Paul Painlevé
75005 Paris

L'accès se fait par la cour du musée, sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité. Chaque personne reçoit un badge visiteur remis par le personnel en poste à la loge. Le lecteur rend ce badge en partant afin de récupérer sa pièce d'identité .

MÉTRO

Ligne 10 : Cluny-La Sorbonne

Ligne 4 : Saint-Michel / Odeon

RER

Ligne C Saint-Michel

Ligne B Cluny - La Sorbonne

BUS

n° 21 - 27 - 38 - 85 : Les écoles

n°63 - 86 - Cluny

STATIONS VÉLIB

20, rue du Sommerard / 42, rue Saint-Jacques / 5, rue de la Sorbonne

PARCS DE STATIONNEMENT :

Rue de l'École de Médecine,

Rue Soufflot et Parc Saint-Michel (entrée place St-André-des-Arts)

TAXIS

Rue Soufflot / Place Saint-Michel / Place Maubert

INSCRIPTIONS

Par téléphone au 01 53 73 78 39 ou voie électronique : jean-christophe.ton-that[at]culture.gouv.fr

À la première visite et chaque année, une fiche de renseignements sur le lecteur et sa recherche est donnée à remplir. Ce document est obligatoire et permet de connaître le nombre de lecteurs et les recherches effectuées, informations indispensables pour les statistiques et l'orientation des achats des collections.


CONTACTS

Jean-Christophe Ton-That : chef de service

 01 53 73 78 09


jean-christophe.ton-that[at]culture.gouv.fr

Florence Margo-Schwoebel : responsable du fonds documentaire

 01 53 73 78 26


florence.margo-schwoebel[at]culture.gouv.fr

Carole Nicolas : responsable de la photothèque

 01 53 73 78 12

carole.nicolas[at]culture.gouv.fr

Cécile Ranvier : responsable de la bibliothèque

 01 53 73 78 10

cecile.ranvier[at]culture.gouv.fr

AIDE À LA RECHERCHE

Le centre de documentation met à la disposition du public les dossiers des œuvres du musée, son fonds photographique, sa bibliothèque de référence sur le Moyen Âge ainsi que des dossiers thématiques.

Le catalogue de la bibliothèque du musée de Cluny est consultable en ligne sur le site du Catalogue collectif des bibliothèques des musées nationaux (CCBMN) : <http://ccbmnm.culture.fr/F?RN=674417602>.

De nombreuses photographies des œuvres du musée de Cluny sont également visibles sur le site de l'agence photographique de la Réunion des musées nationaux : www.photo.rmn.fr/

Un poste informatique de consultation est en accès libre en salle de lecture.

RÈGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE

GÉNÉRALITÉS

Comme dans tout lieu public, il est interdit de boire, de manger et de fumer dans la salle de lecture. Tout liquide (boisson, bouteille), nourriture ou objets pouvant endommager les documents sont également prohibés.

Pour le bon fonctionnement du centre, nous vous demandons de respecter le travail des autres en travaillant en silence. À cet égard, il est interdit de téléphoner en salle de lecture. Les téléphones doivent être éteints ou en mode vibreur.

Les usagers sont priés de veiller à leurs effets personnels. Le centre de documentation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Aucun appareil (photocopieuse, PC, imprimante) ne peut être allumé ou éteint par le lecteur. Toute réparation de dégâts occasionnés à une machine par un lecteur est à la charge de ce dernier. Le matériel informatique du centre est strictement réservé à un usage didactique ou de recherche. Toute utilisation à des fins privées et/ou ludiques est interdite.

CONSULTATION

Chaque lecteur est responsable du document qu'il consulte. À cet égard, il est tenu de le rendre comme il l'a reçu et de veiller à ne pas mélanger les documents constitutifs des dossiers d'oeuvres et des dossiers thématiques.

Seuls les ouvrages cotés en usuels sont en accès libre en salle de lecture. Pour consulter les autres ouvrages, les dossiers documentaires et les photographies, il est obligatoire de s'adresser à la personne de permanence. Le lecteur ne range pas lui-même les documents qu'il consulte. Il est prié de les laisser sur la table de la salle de lecture avec la fiche de renseignements dûment remplie.

Aucun ouvrage de la bibliothèque n'est empruntable.

Durant la consultation, le personnel du centre de documentation est à la disposition des lecteurs pour tout renseignement et/ou recherche.

MATÉRIEL AUTORISÉ

Les clés USB et les ordinateurs personnels sont autorisés en salle de lecture. Des prises de courant placées sous la table de la salle de lecture sont utilisables par les lecteurs.

REPRODUCTION

Les lecteurs peuvent utiliser librement un appareil photographique sans flash et sans trépied dans le respect de la loi du droit de copie (loi du 11 mars 1957, art. 41 et code de la propriété intellectuelle du 1er juillet 1992 complétés par la loi du 3 juillet 1995).

La photocopie de documents (sauf interdiction spécifique) est possible sur demande, gratuitement, à hauteur d'une dizaine de pages.

